

# Éclipse sur le solaire

**Qui dit soleil ne dit pas forcément panneau solaire. La Côte d'Azur est l'un des départements où il y a le moins d'installations. Une réunion d'information s'est tenue à la Maison de l'Environnement de Nice le vendredi 17 février afin de promouvoir un secteur en crise.**

Quelle est la différence entre un panneau solaire thermique et photovoltaïque ? Quel est le coût d'une installation solaire ? Voilà le genre de questions auxquelles se propose de répondre Arnaud Martin, expert venu présenter une réunion d'information à la Maison de l'Environnement de Nice. Plus d'une vingtaine de particuliers mais aussi des installateurs comme Jean-Bernard Landrieux, de Solan Technological Energy, ont fait le déplacement. Pour ce dernier, le solaire connaît une perte de vitesse qui va en s'aggravant : «on a connu un boom il y a six ans mais depuis les demandes se sont raréfiées et les aides ont reculé». En effet, des apports financiers avaient été accordés à ceux qui investissaient dans cette énergie renouvelable. Aujourd'hui le département ne bénéficie plus d'aides ni du Conseil général ni du Conseil régional. Quant au crédit impôt, il est passé de 50% en 2009 à 13% aujourd'hui sur les panneaux photovoltaïques. Jean-Bernard Landrieux n'a fait que huit installations en 2011 et rien depuis le dernier trimestre. «Le gros problème c'est que de nombreuses entreprises se sont lancées dans le solaire alors qu'il y avait de moins en moins de demande. Notre profession n'a pas su s'organiser et a manqué d'encadrement. Aujourd'hui beaucoup mettent la clé sous la porte». Un constat que partage Arnaud Martin. Mettant en garde contre les mauvais installateurs, il ajoute que la Côte d'Azur n'est finalement pas un «El Dorado du soleil car l'inclinaison des toits n'est pas optimale». Mais les deux hommes partagent le sentiment que même si le département a manqué le virage écologique, l'énergie solaire reste une valeur sûre qui rapportera dans l'avenir. Pour exemple, EDF rachète l'électricité produite par un panneau photovoltaïque trois fois son prix pendant vingt ans soit 0,3880 euros (alors qu'à l'achat c'est de l'ordre de 0,1312 euros en heures pleines).



Jean-Bernard Landrieux, responsable de Solan Technological Energy à Juan-les-Pins

## Centenaire et sans tabac

**La plage du Centenaire à Nice vient d'être officiellement désignée pour devenir la première plage sans tabac de France.**

La convention a été signée le lundi 20 février entre Christian Estrosi et Gilbert Lenoir, président de la ligue nationale contre le cancer. Fumer ou bronzer, il faudra choisir. Dès cet été, la plage publique du Centenaire en face du jardin Albert 1<sup>er</sup> à Nice sera interdite aux fumeurs. Les contrevenants s'exposent à une amende de 11 à 38 euros. Il s'agit de la première plage de France labellisée «sans tabac» (faisant écho au label «Espace sans tabac» initié par la ligue). Cet acte fait suite à l'accord donné par le député-maire en mars 2011 lors de l'assemblée de la ligue dans la ville. Une mesure dont se félicite Gilbert Lenoir puisqu'elle répond à son objectif «sortir du tabac en 2030». Il en a profité pour rappeler que le tabac tue en moyenne 60 000 personnes dont 37 000 par cancer. Christian Estrosi, quant à lui, veut renforcer le dispositif de santé publique en instaurant des rencontres entre élèves du secondaire et des personnes atteintes du cancer. De plus, une seconde «plage sans tabac» pourrait voir le jour en 2013 et le député-maire incite «tous les autres maires de France bénéficiant d'un accès à la mer à faire de même».



La plage du Centenaire à Nice

## Rémanence parie sur l'Hippodrome

**La société niçoise spécialisée dans l'hygiène et la propreté devient le partenaire officiel du prochain Critérium de vitesse qui se déroule le 11 mars sur l'Hippodrome de la Côte d'Azur.**

C'est une Pme aussi discrète que performante. Cependant, le 11 mars prochain, l'entreprise niçoise affichera en grand ses couleurs à l'occasion du 55<sup>e</sup> Critérium de vitesse qui se tient sur l'Hippodrome de Cagnes-sur-Mer. Un rapprochement avec la Société des Courses de la Côte d'Azur qui n'est pas le fruit du hasard mais bien la concrétisation d'un rêve d'enfant. Car le Pdg de Rémanence, par ailleurs propriétaire de trotteurs en région parisienne, est passionné par la chose équestre. Aussi, quand l'opportunité d'un sponsoring s'est dessinée, impossible pour Christian Coppola de ne pas dire oui. François Fortioli-Conti, lui, est ravi de voir la Société des Courses de la Côte d'Azur, qu'il préside, se rapprocher du monde de l'entreprise. Un sacré pari en tout cas pour la société installée à Nice et créée en 1998 par Christian Coppola. En quelques années, la petite entreprise grossit, grandit, se développe, embauche. Rémanence affiche une croissance à deux chiffres, de l'ordre de 20 %, ce qui porte son chiffre d'affaires à 3,5 M € et elle emploie 150 salariés. Il faut dire qu'une autre raison explique cette bonne tenue : le choix de la certification. Mais pas n'importe laquelle. Outre les désormais essentielles ISO 9001 et ISO 14 001, Rémanence a surtout obtenu en 2010 celle qui concerne la pré-collecte et la collecte de tout type de déchets infectieux. Et c'est bien là que se situent ses perspectives d'évolution. Prestataire pour grand nombre d'opérateurs du milieu médical tels que laboratoires d'analyse et cliniques, la Pme niçoise réalise 45 % de son chiffre d'affaires dans ce secteur, le reste provenant du tertiaire. «Je veux tirer mon entreprise vers le haut», explique le fondateur de Rémanence, également partenaire depuis trois ans de l'IronMan. Une philosophie qui s'applique aussi bien au monde du sport qu'à celui de l'entreprise. Deux mondes pas si éloignés... LB